



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ARPE

Question écrite n° 58143

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes bénéficiant de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). La loi du 5 septembre 1995 instaurant l'ARPE, élargie en 1996, a été reconduite le 1er janvier 2000 pour trois ans. Dans le département de la Sarthe où il est élu, plusieurs personnes ont attiré son attention sur une situation particulière liée à l'application de la loi sur l'ARPE. En effet, dans le cadre de cette mesure, il lui serait agréable de connaître les solutions qu'elle compte apporter au conjoint survivant dans le cas où l'allocataire de l'ARPE décède, et notamment les conditions de cumul lorsque le conjoint survivant bénéficie d'une pension de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Geveaux](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58143

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1191